



# ENFANTS PLACÉS : UNE INJUSTICE SOCIALE DE PLUS ?

**La famille est parfois le seul trésor des personnes qui vivent dans la pauvreté. Elle est leur fierté, leur raison de vivre. Garder la famille unie est un combat de tous les jours, une évidente question de dignité. Autant dire que le placement d'un ou des enfants, quand il est lié directement ou indirectement à la pauvreté, est vécu comme une injustice supplémentaire, qui laisse des blessures profondes. S'il est parfois indispensable pour la sécurité de l'enfant, il interpelle : les parents concernés sont-ils réellement incapables de pourvoir aux besoins matériels et affectifs de leurs enfants, ou bien est-ce l'injustice sociale qui les a mis dans une telle situation ? L'échec, ici, est surtout celui de la société.**

Cette analyse est disponible en format pdf (carnet A5 ou A4) sur notre site [www.vivre-ensemble.be](http://www.vivre-ensemble.be). Elle peut être reproduite et publiée. Nous vous demandons de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication.

Vivre Ensemble Education. 2010

Avec le soutien de la Communauté française



Vivre Ensemble Education

Rue du Gouvernement provisoire 32 – 1000 Bruxelles

02 227 66 80 – mail : [vee@entraide.be](mailto:vee@entraide.be); site : [www.vivre-ensemble.be](http://www.vivre-ensemble.be)

*« J'avais 5 ans, ils sont arrivés, ont fait monter tous les enfants dans le combi de police et hop, c'était parti ! Tout le monde dans la voiture pleurait et on s'est retrouvé trois heures après dans un home à la mer. La première fois que j'ai revu mes parents, c'était quatre ans plus tard. On m'a annoncé leur visite sans crier gare. Le choc, évidemment. J'étais meurtri... » (Michel<sup>1</sup>)*

C'est sur la base du décret relatif à l'aide à la jeunesse que des mesures peuvent être prises en ce qui concerne le placement d'un enfant. Le placement consiste à retirer l'enfant de son milieu familial en attendant l'amélioration de certaines situations difficiles. Particulièrement des situations dans lesquelles l'épanouissement de l'enfant est entravé sur le plan physique, affectif, moral, psychologique et social.

On invoque également la notion de danger. La pauvreté sociale, les mauvaises conditions de vie et de logement, le retard socioculturel et les relations familiales rompues peuvent en effet être considérées comme des situations dangereuses. La décision du placement d'un enfant peut être prise soit par le SAJ (le Service d'aide à la jeunesse) et négociée avec la famille elle-même, soit par le Tribunal de la jeunesse qui imposera sa décision.

*« Parfois, on peut se dire que c'est scandaleux d'enlever un enfant à ses parents, reconnaît Stéphane Poos, directeur d'une maison d'accueil pour enfants. Et ça l'est ! Mais il ne faut pas oublier que certains enfants subissent des sévices et des cruautés*

<sup>1</sup> « Atout maître », Le ligueur, 13 février 2008

*qui les traumatiseront toute leur vie. Sur toute ma carrière, j'ai rencontré seulement deux cas où l'ont pouvait se dire que c'était un scandale de les séparer de leurs parents. Mais ce sont souvent des cas de parents alcooliques et/ou drogués, d'abus sexuels, de grande maltraitance physique et psychologique, des enfants cassés et humiliés,... Dans la plupart des cas, il est nécessaire de protéger l'enfant. Car si c'est scandaleux de séparer un enfant de sa famille, ça peut aussi être un scandale de l'y laisser ».*

*« J'ai été retirée de chez mes parents à 2 mois. Nous avons été placés, mon frère jumeau et moi, chez notre grand-mère, ma maman était alcoolique et ne savait pas veiller correctement sur nous. Heureusement, elle a remarqué lors de ses visites que nous n'étions pas bien non plus chez notre grand-mère. C'est elle qui a prévenu le SAJ<sup>2</sup>. Nous vivions dans une caravane - jusque là rien de grave mais on vivait avec les chiens. Elle nous nourrissait à la pâtée pour chat et nous donnait des biberons de coca. Nous avons été retirés de chez elle pour raison de grande pauvreté. Ma grand-mère et surtout ma mère ont beaucoup souffert de devoir nous « donner » au service de la jeunesse, mais elles savaient qu'elles ne pouvaient pas s'occuper de nous. » Emilie, jeune femme de 25 ans, placée toute son enfance en maison d'accueil.*

L'intervention de l'Aide à la jeunesse est centrée sur la situation des enfants : leur éducation, leur scolarité, leur sécurité,... Les services d'aide tentent de maintenir les

<sup>2</sup> Service d'aide à la jeunesse. Voir son site : [www.aidealajeunesse.cfwb.be](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be)

relations entre l'enfant et les parents, d'aider l'enfant à progresser dans son développement psychologique et affectif.

Malheureusement, il manque parfois un réel travail d'accompagnement et de réflexion avec les parents pour les aider à modifier ou à agir sur les difficultés qui sont à l'origine du placement. La famille est abandonnée à son propre sort et la situation douloureuse qui avait motivé le placement perdure.

### UN LIEN ENTRE PAUVRETE ET PLACEMENT DES ENFANTS ?

Il est évident que tous les placements d'enfants ne sont pas directement liés à des situations de pauvreté. Néanmoins, certaines données indiquent que les enfants issus de familles pauvres risquent davantage d'être placés. Une enquête<sup>3</sup> l'a montré : la plupart des familles dont sont issus les enfants placés se trouvent exclues du marché du travail et donc aussi dans une situation de précarité socio-économique. Un tiers de ces familles éprouve de graves problèmes financiers et doit se contenter d'un logement de mauvaise qualité.

<sup>3</sup> Un lien entre pauvreté et première mesure d'aide à la jeunesse ?, enquête publiée dans le cadre du programme de recherche AGORA de la Politique scientifique fédérale, et à l'initiative du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Résumé : [http://www.luttepauvrete.be/publications/Agorap\\_cp\\_synthese\\_definitive.pdf](http://www.luttepauvrete.be/publications/Agorap_cp_synthese_definitive.pdf)

La pauvreté découle d'une série de violations des droits fondamentaux : revenus et logement décents, éducation, emploi, etc. A la longue, cette situation provoque l'isolement, le repli, la frustration, la colère, le découragement, la dégradation de l'image de soi, engendrant de nombreux troubles psychiques, sociaux et physiques.

La mauvaise image que les parents peuvent avoir d'eux-mêmes peut encore être accentuée s'ils sont fragilisés par leur histoire, par des carences affectives ou des relations difficiles avec leurs propres parents, s'ils ont déjà connu la précarité étant enfants,... Les familles vivant en situation de précarité sont inévitablement soumises à d'intenses pressions qui les fragilisent. Et beaucoup vivent dans la crainte du placement de leurs enfants.

Les « malchances », qui arrivent d'ailleurs davantage dans les milieux pauvres que dans d'autres milieux (maladie, accident,...), ont d'autres conséquences puisque ces familles ne sont pas armées pour faire face à ce genre de problème. Il en découle souvent le placement des enfants, même si la pauvreté n'en est pas la cause fondamentale.

*« Dans beaucoup de situations, il y a un lien entre le placement des enfants et un milieu familial précaire, constate Stéphane Poos. Dans l'institution, nous accueillons 15 enfants : neuf à l'intérieur des murs et 6 en semi-autonomie. Les neuf enfants internes proviennent de milieux familiaux dits « pauvres » et trois sur les six qui sont en semi-autonomie aussi. Même si la pauvreté n'est pas le motif premier du*

placement, trois sur quinze sont placés pour cette unique raison. Mais bien souvent s'ajoute à cela un problème d'alcool, de drogue, des parents inadéquats au niveau éducatif,... Et puis, le regard des intervenants n'est pas le même face à une situation de pauvreté et face à une famille plus aisée. Même si, finalement, l'enfant n'est pas nécessairement mieux psychologiquement dans un milieu aisé, les intervenants sont moins vite inquiets quand les parents peuvent répondre aux besoins fondamentaux d'alimentation, de logement,... et semblent moins fragiles face à un accident de parcours ».

### PAUVRETE AFFECTIVE

**L**e placement des enfants est la réponse la plus radicale et la plus douloureuse pour ceux-ci ainsi que pour les parents, puisque cela conduit à une rupture dans la famille. Finalement, quoi de plus important pour un enfant que ses parents ?

« C'est sûr que l'absence de parents est une forme de pauvreté, souligne Stéphane Poos. Le manque de papa et maman restera toujours et ne pourra jamais être remplacé. Et si cette pauvreté n'est pas comblée, l'enfant aura du mal à se développer de manière positive. Mais si l'enfant est investi de manière positive, il se développera positivement. Dans certaines familles, les enfants vivent des événements traumatisants. Mais il existe ce qu'on appelle le phénomène de résilience, qui est la capacité de dépasser l'événement traumatique et d'orienter sa vie autrement. Cette résilience se fait le plus souvent grâce à la rencontre, par l'enfant, d'une personne de référence, un éducateur par exemple – mais cela peut aussi être un

événement, qui va lui donner l'occasion ou la capacité de « rebondir ». On rencontre des enfants, dans ce processus de résilience, qui réussissent parfois mieux dans la vie que d'autres qui gardent un contact avec leur famille ».

Un bel exemple de résilience est celui de Michel Versprecht, interrogé par Le Ligueur à l'occasion de la parution d'ABC Mémo, un jeu qu'il a conçu pour les enfants qui ont des difficultés d'apprentissage. (...) "Mais dans ce home, j'étais mieux, je me sentais en sécurité, j'avais ma chambre, quatre repas par jour, une douche, un vélo, des vacances... Une éducatrice m'a pris sous son aile protectrice, la directrice m'a poussé à faire des études et j'ai décroché un diplôme d'éducateur". À 11 ans, on lui propose de quitter le home pour rejoindre ses parents qui avaient retrouvé un semblant d'équilibre. "J'ai

dit non parce que je savais très bien que je n'allais pas pouvoir poursuivre mes études." Aujourd'hui, ses frères et sœurs qui, eux, avaient dit oui au retour en famille, rencontrent les mêmes problèmes que leurs parents. "Dans ces familles où il n'y a pas d'éducation, où il n'est pas important de se dire bonjour, au revoir, où il n'y a pas d'heure pour aller se coucher, travailler, rejoindre l'école, les choses se répètent. C'est très difficile de ne pas retomber dans le même travers, il faut quasiment renier ses origines. Mes parents m'ont souvent dit: 'Toi, t'es pas un de chez nous parce que tu sais lire et écrire, t'es débrouillard'... On ne se sent plus reconnu par les siens. C'est parfois dur à vivre."<sup>4</sup>

<sup>4</sup> Le Ligueur, 13 février 2008

## AUSSI UN PROBLEME DE SOCIETE

**L**e fait que la pauvreté soit à l'origine, même de façon indirecte, du placement d'enfants interroge la société : pourquoi des parents sont-ils dépassés par la situation, pourquoi en viennent-ils à ne plus jouer suffisamment bien leur rôle, pourquoi certains ne peuvent-ils pas offrir à leurs enfants un logement adéquat, une nourriture saine, des soins de santé et un équilibre affectif ? Pourquoi ne trouvent-ils pas en eux et autour d'eux des ressources pour faire face à leurs difficultés ?

Répondre à ces questions renvoie aux injustices sociales, aux situations de pauvreté dans lesquelles on tombe - ou dont on n'arrive pas à sortir, une génération après l'autre... aux richesses mal réparties, à la responsabilisation à outrance des citoyens face à leurs difficultés socio-économiques, à l'individualisme ambiant qui casse les solidarités de proximité,...

« Une famille qui n'a pas les ressources suffisantes pour payer les fournitures scolaires et les tartines de midi, n'enverra pas ses enfants à l'école car elle a honte. Un travailleur social sera mis au courant et en se rendant au domicile des parents, constatera en plus qu'on a coupé l'électricité et/ou l'eau. Il sentira une forte tension au sein de la cellule familiale (compréhensible quand on est dans une telle situation de détresse). A partir de ce moment, tout peut s'enchaîner très vite et on retrouvera les enfants placés parce qu'ils étaient « en danger » et que leurs droits élémentaires n'étaient pas respectés. (...) »

Au lieu de combattre la pauvreté avec les familles afin qu'elles puissent élever leurs enfants dans de meilleures conditions, on place les enfants. »<sup>5</sup>

« Un placement coûte environ 3300 euros par mois et par enfant à la Communauté française, constate Stéphane Poos. Soit 110 euros par jour ! Un logement en mauvais état est souvent un motif de placement. Eh bien alors, qu'on donne accès aux familles à des logements décentes et abordables, ne serait-ce que deux ans, qu'ils puissent se remettre sur pied. Il n'y a jamais eu autant de demandes de placement que maintenant : crise économique égale crise de places ! Je dois refuser 150 demandes de placement par an alors qu'il existe en Wallonie des dizaines de maisons d'accueil pour enfants ».

Cet exemple montre que le placement devrait rester le dernier recours lorsque ce sont les conditions de vie matérielles qui sont en cause. Des mesures immédiates d'aide à la famille (logement d'urgence, chauffage, travaux éventuels,...) devraient lui permettre de rester unie ou en tout cas de réduire au maximum la durée de la séparation.

Plus globalement, les travailleurs sociaux et les services d'aide sociale devraient avoir à cœur de considérer les familles d'abord en fonction de leurs compétences et ressources sociales, relationnelles, de leur capacité à mettre en place des solutions dont elles soient actrices et non victimes. Mieux comprendre les logiques, les valeurs,

<sup>5</sup> Extrait de « La main dans la main, journal de l'asbl Luttes, solidarités, travail, n°277, avril 2010.

les priorités des personnes issues de milieux défavorisés permet de travailler avec elle comme des alliés et non comme des « gendarmes ».

Amandine Henry et Isabelle Franck  
Vivre Ensemble Education  
2010

### Sources

- Rapport général sur la pauvreté, 1994
- « Le droit de vivre en famille : Dialogue entre professionnels et familles en situation de grande pauvreté », Mouvement International ATD Quart Monde, 2001.
- « Famille, précarité, dignité... », Couples et familles asbl ; édition Jean Hinnekens, Malonne.
- « Zero poverty : la pauvreté parmi nous », Caritas Europa.
- « L'enfant et la souffrance de la séparation : Divorce, adoption, placement », Maurice BERGER, édition Dunod, Paris, 1997.
- Un lien entre pauvreté et première mesure d'aide à la jeunesse ?, enquête publiée dans le cadre du programme de recherche AGORA de la Politique scientifique fédérale, et à l'initiative du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.
- « La résilience ne guérit pas tout », interview de Boris Cyrulnik, Le Soir, mardi 7 février 2010.
- « Atout maître », Le ligueur, 13 février 2008